

SECTEUR 4. RUE DU ROC'HIR



Le secteur permet le transfert des services techniques de la commune. Un accès unique au nord est créé rue du Roc'h Hir.

De par l'implantation à proximité immédiate du centre-bourg, l'insertion paysagère des constructions est un élément vivement pris en compte lors de la délivrance d'autorisations d'urbanisme. Dans cet objectif, les haies existantes sont préservées. Les éléments non conservés, pour permettre la création d'un accès ou l'implantation de bâtiments, doivent faire l'objet d'une compensation.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	0,68 hectare		
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	100%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel